

MOTIP Paint Remover

N° comm. : 090410

Fiche Technique



Retirez les anciennes couches de peinture des surfaces en pierre, béton, asphalte, métal et bois avec le décapant MOTIP Pain Remover. Paint Remover a une structure en gel et est facile d'utilisation.

Qualité & propriétés

- Répartition de pulvérisation d'environ 8 centimètres de large
- Structure en gel
- Très efficace
- Facile à utiliser

Données physiques & chimiques

- Base: Méthylal
- Nom de la couleur: transparent
- Odeur: Caractéristique
- Surfaces: Peinture, pierre, chaussée
- Température de fonctionnement minimale: 10 °C
- Température de fonctionnement maximale: 25 °C
- Taux de pulvérisation: 1,5
- Pression de vapeur: 4000/20 bar
- Densité relative: 1,25 g/ml
- Stabilité de stockage: 10 y
- Contenu: 500 ML

Mode d'emploi

- Avant utilisation, lisez attentivement les instructions sur l'emballage et agissez en conséquence.
- L'aérosol doit être à température ambiante.
- Meilleure température de traitement 10 à 25 °C.
- Avant utilisation, agiter l'aérosol et tester la compatibilité de la surface.
- Appliquer généreusement le décapant pour peinture et laisser agir. Le temps nécessaire pour que le décapant agisse dépend de la qualité et de l'âge de la laque à éliminer.
- Ensuite, retirer à l'aide d'un outil approprié. Si nécessaire, répéter le traitement.
- Le décapant pour peinture contaminé doit être considéré comme un déchet chimique.

Sain pour l'environnement

European Aerosols s'engage à appliquer des formules sans ingrédients restreints ou critiques et à obtenir les meilleures performances possible. Les bouchons et les emballages sont fabriqués à partir de matériaux recyclables.

Élimination

Seuls les bombes, pots ou bidons complètement vides doivent être mis dans une benne de recyclage ou dans un conteneur approprié pour les déchets valorisables. Les bombes, pots ou bidons qui ne sont pas vides doivent être éliminés en tant que « déchets spéciaux ».

Marquage/Étiquetage

Tous les produits fabriqués par European Aerosols sont conformes aux réglementations en vigueur en matière d'étiquetage, conformément à la Directive 1999/45/CE relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Tous les aérosols correspondent aux TRGS 200 et TRG 300, ainsi qu'à la Directive 75/324/EWG dans sa variation actuelle.

Pour toute autre question technique, appelez notre ligne d'assistance téléphonique au +31 (0) 561 69 44 00 du lundi au jeudi de 9 h à 15 h ou le vendredi jusqu'à 12 h.

À compter du Juin 10, 2022 – Cette version remplace toutes les versions publiées antérieurement.

